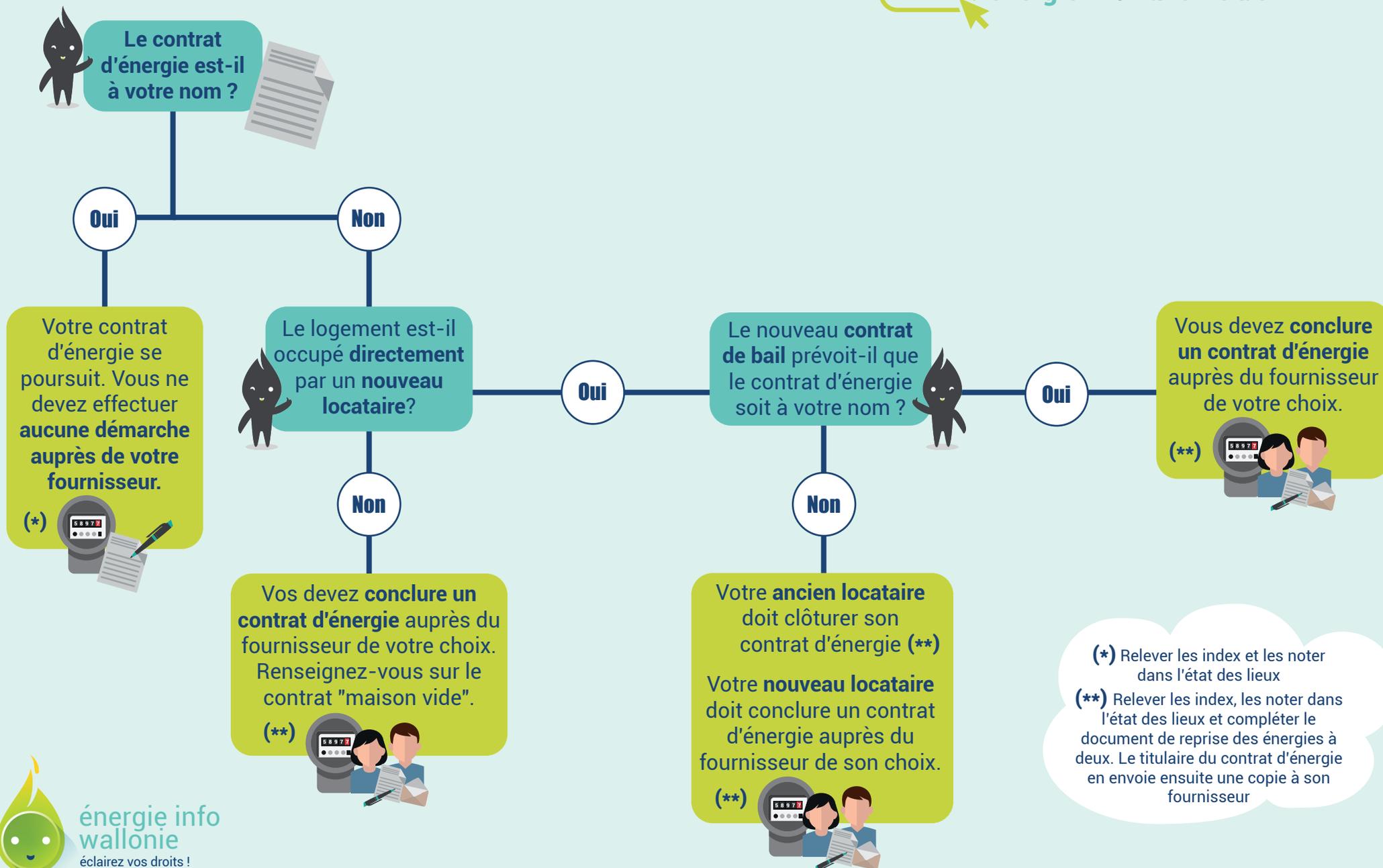


Je suis propriétaire : que devient le contrat d'énergie en cas de changement de locataire ?

www.energieinfowallonie.be



- (*) Relever les index et les noter dans l'état des lieux
- (**) Relever les index, les noter dans l'état des lieux et compléter le document de reprise des énergies à deux. Le titulaire du contrat d'énergie envoie ensuite une copie à son fournisseur